

# CFALIEN



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

AGRÉMENT P002877

Bulletin trimestriel  
Décembre 2014, janvier & février 2015

# 137



## SECTEURS EN DANGER ?

**Centre de Formation d'Animateurs**

Formations à l'animation de groupes et en relations humaines,  
à l'animation théâtrale, à l'animation musicale et à l'animation cinéaste



# SOMMAIRE

## 3 Brèves

## 4 Dossier : Secteurs en danger ?

## 4 Quelles répercussions pour le secteur de l'ISP ?

## 6 Maisons de Jeunes en péril

## 8 Comment éveiller la citoyenneté auprès d'un public en insertion ?

## 10 La Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)

## 11 Certificat de Formation à l'Animation de Groupes

## 12 FORMATIONS ET ANIMATIONS

Le CFALIEN est une publication du  
Centre de Formation d'Animateurs asbl

Service de Jeunesse et de Promotion des  
Travailleurs Socioculturels agréé par  
le Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles  
Agréé par la COCOF comme Opérateur  
d'Insertion Socioprofessionnelle

32, Chaussée de Boondael, 1050 Ixelles  
Tél: 02/511.25.86 - web: www.cfaasbl.be

Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi de 9h à 17h

# ÉDITORIAL

« Madaaaaaame, vous n'avez pas le droit de traverser, le petit bonhomme est rouge, c'est 55 euros d'amende ! », ainsi hurlait un policier... Rester dans les clous et surtout se taire, se faire hurler dessus et se taire, le débat coûterait 55 euros.

De la rigueur que diable, la Belgique a intégré le bal des vampires européens, nous l'avons notre gouvernement d'austérité nous aussi, les rapports sociaux vont-ils aussi devenir plus sévères ?

Parce qu'il n'a pas chômé, ce nouveau gouvernement, les mesures sont tombées dare-dare, de l'action !

Dans sa hotte, une nouvelle définition d'un emploi convenable, la disponibilité sur le marché de l'emploi jusqu'à 67 ans, la limitation du droit à l'allocation d'insertion... Les mesures annoncées interrogent, inquiètent, certaines moins que d'autres selon son secteur d'activités. Méfions-nous du cloisonnement de pensée et restons solidaires, car les associations socioculturelles agissant dans l'insertion socioprofessionnelle et l'éducation permanente avec des publics jeunes et adultes, ont quelques raisons de s'inquiéter. Nous, associations socioculturelles dont les missions sont segmentées par décret, assurant ainsi une belle structuration de ce secteur, nous représentons un pan de la société civile dont l'organisation peut être enviable par d'autres pays d'Europe.

Suite au bas de la page 3. ✓



Photo : Manifestation du 6 novembre.

## CE QUI VOUS REGARDE... NO HATE



Les discours de haine en ligne visent de manière violente des personnes ou certaines catégories de personnes sur base de critères discriminants, racistes ou non respectueux des droits de l'homme...

Vous êtes enseignant, éducateur, animateur jeunesse ou pédagogue?

Vous désirez sensibiliser vos jeunes à une meilleure citoyenneté sur la toile et à un usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux?

Commandez gratuitement, dès à présent, notre nouvel outil pédagogique « Ce qui vous regarde... NO HATE » créé dans le cadre de la campagne européenne « mouvement contre le discours de haine en ligne »

Parce que le cinéma peut s'avérer un formidable outil d'éducation citoyenne, l'ASBL Loupiote propose, à travers cet outil, plusieurs productions audiovisuelles destinées à soutenir les professionnels de l'éducation dans leur travail de sensibilisation du jeune public à la problématique de la haine en ligne et du cyber-harcèlement.

Pour commander votre outil :  
<http://www.loupiote.be>

## LA PAGE FACEBOOK DU SERVICE DE LA JEUNESSE

Vous y trouverez des infos sur des événements, formations, séminaires, activités, publications, offres d'emplois, ... susceptibles d'intéresser les différentes associations travaillant de près, ou de plus loin, avec les jeunes, toute autre personne ou institution concernée par l'univers de la Jeunesse et bien sûr les jeunes eux-mêmes.

<https://www.facebook.com/pages/Service-de-la-Jeunesse/1475704269368687>

Nous sommes tous concernés par ces mesures qui en toile de fond redéfinissent les rapports et les liens sociaux, restons solidaires.

L'éducation tout au long de la vie a pris le pas sur l'éducation permanente et l'éducation populaire. Aujourd'hui le critère de l'employabilité « ...dans la perspective de faire de chacun un entrepreneur de soi... » est devenu un critère phare de cette « long life education ». De citoyens critiques,

participatifs et actifs, il n'en est plus question. Cette dérive amplifiée par les mesures annoncées, a et aura des répercussions quotidiennes sur le sens de nos missions et de nos actions.

Ces mesures ont suscité des questions au CFA. Alice de Visscher, formatrice théâtre, Alex Jacques coordinateur des formations BACV et Frédéric Cogghe, formateur à l'animation de groupe, détaché pédagogique au CFA les ont

posé à nos collègues, Geneviève Nicaise, Pierre Devleeshouwer et Sylvain Bertrand, acteurs engagés dans les secteurs de la Jeunesse, de l'ISP et de l'Education permanente. Merci à eux d'avoir répondu présents.

Le CFAlieen est gratuit, il reste autorisé de se poser des questions!

Bonne lecture,  
 Lamia Kebbouli



## DOSSIER : SECTEURS EN DANGER ?

Nous entendons tous les jours parler de mesures d'austérité prises à l'échelon fédéral, régional, européen... Quelles sont ces mesures et quelles sont les incidences dans nos secteurs de la Jeunesse, de l'Insertion socioprofessionnelle et de l'Éducation permanente ? Pourrions-nous continuer à assurer nos missions correctement ? Afin d'éclairer notre lanterne, Pierre Devleeschouwer, directeur de la FeBISP, fera le point sur les organismes d'insertion socio-professionnelle. Geneviève Nicaise, conseillère en gestion de la FMJ, nous expliquera la situation actuelle et les perspectives des Maisons de Jeunes.

Comment inviter les personnes à se mobiliser face aux mesures annoncées ? Nous sommes allés à la rencontre de Sylvain Bertrand, coordinateur de projet au Piment, asbl qui s'engage dans l'éducation à la citoyenneté auprès d'un public en insertion.

Bonne lecture  
Alex Jacques  
Frédéric Cogghé  
Alice De Visscher



Photo : CFA

# QUELLES RÉPERCUSSIONS POUR LE SECTEUR DE L'ISP ?

Rencontre avec Pierre Devleeschouwer, Directeur de la FeBISP,  
propos recueillis par Frédéric Cogghé.

Chose rare : la FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion) a appelé ses membres à manifester le 6 novembre dernier contre les mesures prises par le gouvernement fédéral.

Nous avons essayé de comprendre les raisons qui l'ont poussée à prendre cette décision.



### **P**ourquoi avez-vous choisi d'appeler vos membres à manifester ?

La FeBISP a appelé ses membres à se joindre à la manifestation, elle-même appelée par le front commun syndical interprofessionnel au niveau national. C'est assez exceptionnel que l'on se joigne à une manifestation de ce type-là et on le fait, effectivement, quand c'est lié à des questions qui touchent directement soit nos actions d'ISP ou d'ESI, soit le public avec lequel nos membres travaillent.

Nous ne sommes pourtant pas en lien direct avec le fédéral puisque nous dépendons du pouvoir régional (soit au niveau de la COCOF, soit au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale). Pour les politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi et d'économie sociale, c'est de la compétence de la Région, pour les politiques de formation, c'est de la compétence de la COCOF.

Mais il y a quand même toute une série de mesures qui vont toucher directement les publics avec lesquels travaillent nos membres, principalement les demandeurs d'emploi et les allocataires sociaux.

**Justement, quelles seront les répercussions de l'accord conclu au fédéral sur notre secteur (ISP) ?**

De notre point de vue, les mesures prises sont extrêmement dures et n'auront pas, nous le pensons, un impact très positif sur les conditions de vie des personnes qui fréquentent les associations membres de la FeBISP et qui ne seront pas non plus très favorables à une insertion socioprofessionnelle bien comprise.

Les mesures qui vont le plus toucher les structures avec lesquelles nous travaillons concernent les demandeurs d'emploi et les allocataires sociaux.

Des mesures qui, d'une manière générale, nous semblent effectivement ne pas aller dans le bon sens, pour les travailleurs du secteur non marchand. Donc, fatalement, celles-ci toucheront également les travailleurs de l'ISP, qui dépendent de ce secteur. Ils ne vivent déjà pas dans des conditions de travail idéales (rémunérations peu élevées et pas ou peu d'avantages extra-légaux). Il y a aussi une série de fonctions qui ne sont pas faciles pour des gens qui travaillent au quotidien avec des demandeurs d'emploi. Ces métiers demandent beaucoup d'énergie, de sensibilité et de rigueur. Les possibilités de prendre de temps en temps un arrêt, soit d'aménager sa carrière ou sa fin de carrière de façon un tout petit peu plus souple, sont importantes et les mesures ici vont toucher aussi les travailleurs de l'ISP de plein fouet.

## Quelles seront les mesures qui toucheront réellement les chômeurs ?

- **Le saut d'index**
- **La modification de la définition d'un « emploi convenable »**  
Mesure qui pourrait obliger toute une série de demandeurs d'emploi à accepter des emplois précaires par rapport à leurs compétences, par rapport au lieu où ils habitent. Cette « nouvelle définition » ne favorisera pas une insertion socioprofessionnelle durable et de qualité.
- **Une politique jeune contradictoire** (entre le gouvernement régional et fédéral)

Il y a une contradiction assez étonnante : Au niveau régional, on met en place tout une série d'actions pour favoriser l'insertion le plus rapidement possible des jeunes travailleurs via la « Garantie Jeunes ». Ces mesures régionales sont soutenues par l'Union européenne.

Au niveau fédéral, on restreint l'accès ou la durée des allocations d'insertion des jeunes. Quand on sait que l'on se trouve dans une situation économique difficile avec un nombre d'emplois relativement limité, en tout cas accessibles à ces demandeurs d'emploi jeunes (dont une bonne partie est peu qualifiée), il y a une certaine absurdité à leur dire : « D'une main, on va vous donner la garantie de vous trouver une solution, un emploi, une formation ou un accompagnement » et de l'autre côté dire : « Si vous ne trouvez rien pendant un certain temps, vous n'aurez plus rien, même pas d'allocation ».

- **L'augmentation de la mise à disposition sur le marché de l'emploi jusque 65 ans**

Cela nous paraît absurde, dans la situation actuelle de l'emploi, de pousser des gens



Photo : CFA

de plus de 55 ans ou de plus de 60 ans à continuer à chercher un emploi. Nous ne sommes pas opposés à ce que les plus de 55 ans travaillent, bien au contraire, mais dans la réalité que nos membres rencontrent régulièrement, il n'y a que très peu d'entreprises qui engagent des gens de plus de 55 ans voire de plus de 45. On est quand même dans une situation où il y a un manque d'emplois criant ! Nous comptons entre 20 et 22 % de chômage à Bruxelles.

Donc, fatalement, c'est une mesure qui, du point de vue de la situation bruxelloise, nous paraît plus qu'absurde.

- **L'annonce d'un service communautaire pour les demandeurs d'emploi**

On leur proposerait de prester un service pour la collectivité de 2 demi-journées par semaine. Ce ne serait pas obligatoire mais si ceux-ci ne le font pas, leurs allocations de chômage se verraient réduites. Sur le principe, et compte tenu des valeurs que nous défendons, c'est inacceptable pour des demandeurs d'emploi !

## Et concernant les travailleurs du secteur ISP?

Evidemment, les travailleurs de notre secteur, seront également touchés par ces mesures, comme n'importe quel travailleur, tous secteurs confondus.

- **Prolongation de l'âge de la pension** (67 ans)
- **La diminution des possibilités de crédits-temps en fin de carrière (même pendant la carrière)**
- **Le saut d'index**

## En conclusion ?

Au quotidien, nos membres constatent sur le terrain que les mesures s'empilent : (les réductions d'allocations de chômage touchent les jeunes (et les moins jeunes), les activations sont de plus en plus contraintes, en tout cas pour les personnes les moins qualifiées, il y a peu ou pas assez de solutions d'emploi). Ces mesures placent vraiment les gens dans des situations totalement aberrantes et celles-ci les poussent à plutôt essayer de défendre leurs allocations, ce qui paraît normal car c'est vital pour eux, plutôt que d'être dans des situations de recherche d'emploi. ]

## QU'EST-CE QUE LA FeBISP ?

La FeBISP a été créée il y a 19 ans. Elle regroupe 46 opérateurs d'insertion socioprofessionnelle (sur les 49 existant en Région bruxelloise). Ce sont des associations qui sont reconnues dans le cadre d'un décret COCOF pour former et accompagner des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

La FeBISP fédère aussi des initiatives d'économie sociale d'insertion, des structures elles aussi agréées dans le cadre d'une Ordonnance qui dépend de la Région, et qui font de l'insertion via des emplois (38 membres actuellement).

Elle continue d'agir pour défendre ses membres, favoriser les conditions les plus idéales pour faire ce travail d'insertion socioprofessionnelle et aussi, via ses membres, de travailler pour que les demandeurs d'emploi les moins qualifiés trouvent un emploi et qu'ils soient dans de bonnes conditions d'accompagnement dans leurs démarches et recherches de formation.



Photo : CFA

# MAISONS DE JEUNES EN PÉRIL

*Rencontre avec Geneviève Nicaise,  
propos recueillis par Alex Jacques.*

**Geneviève Nicaise conseillère en gestion auprès des membres de la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone, la FMJ. Ce rôle d'accompagnement des Maisons de Jeunes lui permet d'avoir un regard sur les difficultés rencontrées par cette partie du Secteur de la Jeunesse.**

**D**epuis quelques temps, l'austérité est sur toutes les lèvres. Les syndicats organisent une forte mobilisation. Quelle lecture en faites-vous actuellement à la Fédération des Maisons de Jeunes ?

Nous privilégions une lecture globale de ce qui est en train de se mettre en place dans les différents niveaux de pouvoir. Les mesures du gouvernement fédéral font grand bruit, mais il y a aussi les régions ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles. A ce stade, il est encore trop tôt pour se positionner fermement. Les mesures d'économie sont en cours de débat dans les différentes assemblées. Bien sûr, nous pouvons voir des indicateurs qui ne sont pas bons, notamment au fédéral, mais nous nous efforçons d'analyser tant les effets des mesures sur nos publics - les jeunes - que les répercussions sur les associations porteuses d'une politique jeunesse. Nous sommes actuellement au stade de l'examen, et c'est une procédure qui prend du temps parce qu'aussi, en tant que fédération, ce travail ne peut être mené qu'avec la participation active

de nos membres. Il est essentiel que nous ayons une position concertée, une position commune.

**Quels sont vos points d'attention ?**

Aujourd'hui, ce qui préoccupe beaucoup de monde, et fort logiquement les syndicats, c'est l'emploi et le marché du travail. Bien sûr, en tant que Fédération des Maisons de Jeunes, le travail des jeunes est un point qui nous interpelle particulièrement. Mais nous ne voulons pas nous arrêter là : nous voulons développer un positionnement plus large, qui dépasse celui des accords du gouvernement fédéral, et donc avoir un discours qui ne soit pas seulement centré sur l'emploi des jeunes. Nous voulons également analyser comment nous allons pouvoir mener notre principale mission, permettre aux jeunes de s'exprimer à travers la culture. Nous voulons aussi analyser les choses sous cet angle. Mais dans l'immédiat, nous constatons que le contexte actuel fait qu'une angoisse monte. Le climat est aujourd'hui fort insécurisant pour nos membres.

**Percevez-vous déjà des difficultés auprès de vos membres ?**

La FMJ rassemble plus d'une centaine de membres qui sont répartis tant à Bruxelles qu'en Wallonie. La grande majorité regroupe des maisons de jeunes mais nous comptons aussi des centres de rencontre et d'hébergement. Les constats sont identiques pour tous. Une des missions de la FMJ est de soutenir ses membres dans le développement de leurs activités. Au quotidien, elle le fait au moyen d'une équipe de conseillers spécialisés sur le volet pédagogique ou de gestion. Ce rôle d'accompagnement nous amène à travailler chaque jour auprès d'eux et de à toucher au plus près leurs préoccupations.

Nous pouvons constater que l'emploi constitue une des grandes préoccupations des Maisons de Jeunes. Nous intervenons quotidiennement auprès de nos membres pour les épauler à ce sujet. Depuis deux ans, les membres nous sollicitent davantage pour explorer des pistes supplémentaires de financement. Aujourd'hui, il faut se rendre compte que nous gérons déjà beaucoup de situations critiques, parce que la réalité veut que l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à trouver : des Maisons de Jeunes se demandent comment faire pour continuer à faire vivre leurs projets.

**Qu'est-ce qui amène ce changement ? Que remarque-t-on comme évolution aujourd'hui ?**

Clairement, les rentrées financières ne permettent plus de faire face aux coûts imposés aux centres de jeunes pour réaliser leurs missions. Sous les législatures précédentes, nous avons pu compter sur un refinancement du secteur et nous avons connu un



Photo : FMJ





Photo : FMJ

développement conséquent. Cela concerne notamment l'accord du Non mMrchand. Moyennant un financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous étions engagés à négocier avec les organisations syndicales la mise en place de barèmes. Cela était souhaité et souhaitable en termes de revalorisation des travailleurs. En outre, cela a permis pour les associations de stabiliser considérablement les équipes et pour le secteur d'être plus attractif.

#### Mais ça représente un coût ?

Effectivement. Si les subventions ont bien permis de faciliter le financement de la hausse des salaires, la machine a commencé à ralentir en 2009, où la progression du subventionnement a progressivement été gelée, jusqu'à être complètement à l'arrêt aujourd'hui. En raison de la valorisation de l'ancienneté et du mécanisme d'indexation des salaires, les coûts ont depuis augmenté mais le subventionnement n'a pas suivi. C'est difficile pour les Maisons de Jeunes d'assumer seules cette hausse des coûts. On arrive donc maintenant à des questionnements de ce type : si un animateur quitte une Maison de Jeunes, est-il tenable de le remplacer ? Faut-il limiter des engagements sur des contrats à durée déterminée ? Faut-il revenir sur des avantages qui auraient été octroyés ? Toucher à ces questions amène à des débats de fond. Cela met souvent les Maisons de Jeunes dans des situations contradictoires en rapport aux valeurs qu'elles portent et au message qu'elles veulent donner aux jeunes à travers leurs missions.

De plus, dans un secteur Jeunesse où près de la moitié des travailleurs relèvent d'une aide à l'emploi - APE ou ACS -, la régionalisation de cette compétence présente de nouvelles questions sur la capacité des

régions à assurer leur financement. Nous constatons que pour 2015, on annonce que l'enveloppe sera réduite. À l'avenir, quelles politiques vont mener les régions en la matière ?

#### N'est-il pas possible de faire des économies ? Et n'existe-t-il pas d'autres types d'aide ?

On pourrait penser qu'un levier serait de réduire les coûts de fonctionnement. Mais cela me paraît illusoire tant la part des coûts de fonctionnement est relativement minime par rapport aux coûts que représentent l'emploi. En général, l'emploi compte pour 70 à 90% du budget annuel d'une Maison de Jeunes.

Pour les autres types d'aides, là aussi, c'est compliqué. Par exemple, jusqu'à présent, de nombreuses communes aidaient d'une manière ou d'une autre les Maisons de Jeunes implantées sur leur territoire. Mais aujourd'hui, les communes qui sont elles aussi en difficulté diminuent voire retirent les subventions ou, si elles apportaient une aide matérielle comme par exemple une mise à disposition de locaux communaux, elles ont aujourd'hui tendance à faire payer un petit loyer ou bien des charges : mais tout cela constitue des coûts en plus à supporter qui ne sont pas négligeables. C'est exponentiel : quand on additionne

toutes les petites mesures et les différents cadrages budgétaires ici et là, nous avons l'impression d'être dans le goulot d'étranglement.

Alors sur le terrain, certaines associations mettent les bouchées doubles pour trouver d'autres pistes de subventionnement, par exemple pour des projets. Mais du coup les demandes explosent et les enveloppes ne sont pas extensibles, ce qui peut parfois mettre en concurrence des associations dans cette course aux subsides. Ce n'est pas sain.

#### Quel est le risque ?

C'est la viabilité de la politique de jeunesse locale qui est en question. Une Maison de Jeunes qui ferme, c'est un projet qui meurt, et des jeunes qui perdent un lieu d'accueil. Le travail de terrain avec les jeunes est mis en péril.

#### Est-ce que vous remarquez une hausse des besoins des jeunes ?

Dans ma fonction, je ne suis pas en prise directe avec les jeunes, mais nos membres nous le disent : on met les organisations en difficulté, alors qu'aujourd'hui, ce sont certainement les jeunes qui ont le plus besoin de soutien.

On met souvent le focus sur l'emploi des jeunes, mais les activités MJ sont parfois considérées comme du luxe et du superflu, or c'est pour nous primordial. Des jeunes se tournent vers les Maisons de Jeunes pour y trouver des interactions, chercher des moyens d'expression, se centrer sur ce qu'ils veulent.

Le travail sur le terrain est aujourd'hui réalisé en Maison de Jeunes. L'urgence, c'est de le maintenir. Et bien sûr, en situation de crise, le travail que nous menons nous paraît d'autant plus pertinent. ]



Photo : FMJ

# COMMENT ÉVEILLER LA CITOYENNETÉ AUPRÈS D'UN PUBLIC EN INSERTION ?

*Rencontre avec Sylvain Bertrand,  
propos recueillis par Alice De Visscher.*

Sylvain Bertrand est coordinateur de projet au Piment, un organisme d'insertion socio-professionnel et d'éducation permanente. Il nous explique comment son équipe encourage les participants aux formations à prendre position dans la société.

## **D** Pouvez-vous présenter l'asbl Le Piment ?

Le Piment a été créé en 1977 au départ comme Maison de quartier participative à Schaerbeek, proposant des cours de français et des ateliers visant l'autonomie des personnes dans leur quotidien (plomberie, électricité, self défense des femmes...).

Actuellement Le Piment est reconnu comme organisme d'éducation permanente et d'insertion socio-professionnelle, et propose des cours d'alphabétisation, de français et des formations professionnelles de base et qualifiantes (électricité, bureautique). Les valeurs de l'éducation permanente restent à la base de notre travail.

## **Donner accès à une citoyenneté responsable active et critique semble une valeur importante au Piment. Comment cela se traduit-il dans vos formations ?**

Oui, il est important pour nous de ne pas se limiter aux seules compétences « métier » ou apprentissage du français mais aussi de rendre les personnes actrices dans la société (pas seulement consommatrices), les amener à prendre leur place, prendre position.

Cela passe par trois axes : information, confrontation, action.

D'abord, il s'agit de donner une information la plus large possible sur les domaines qui les concernent, principalement en invitant au Piment des experts du domaine à en expliquer les enjeux.



Photo : Le Piment

Ensuite nous confrontons les participants au sujet par une sortie, une visite. Par exemple, nous assistons à une partie d'un procès d'assises pour les confronter au système judiciaire belge. Nous échangeons ensuite avec nos participants sur leurs droits et devoirs en Belgique.

Autre exemple : certains de nos participants sortent peu de leur quartier, notamment parce qu'ils ne savent pas comment se déplacer dans Bruxelles. Nous organisons une sortie à vélo pour les sensibiliser aux différents modes de déplacement et pour qu'ils s'approprient le plan de la ville.

Le troisième volet : l'action, nous la souhaitons collective, dans la mesure du possible. Elle peut se traduire par la production d'un spectacle sur le thème, d'un document... Nous avons par exemple participé à une action citoyenne organisée par la FÉBISP

en mai 2014 : un lâcher de ballons avec pour slogan « des citoyens formés prêts à travailler ».

## **Comment choisissez-vous les thèmes abordés ?**

Le premier thème abordé est toujours la sécurité sociale. C'est pour nous le thème « bateau », c'est-à-dire celui sur lequel tout le monde a besoin de connaître ses droits.

Les autres thèmes sont choisis par les groupes en fonction de leurs besoins, de leurs questionnements. Ils peuvent varier très fort d'un groupe à l'autre (logement, gestion des déchets, alimentation, genre, institutions qui régissent la vie publique, accès à la culture...)

## **Comment vous organisez-vous pour trouver le temps de le faire ?**



En s'inscrivant au Piment, les personnes savent qu'elles s'engagent à participer à des activités d'éducation permanente en plus des cours proprement dits.

Les personnes qui suivent les cours de français ou d'alphabétisation participent à un projet citoyen qui débouchera sur une production. Cette activité leur permettra d'ailleurs également de pratiquer le français à l'oral et à l'écrit.

Les personnes en formation ISP auront une après-midi par semaine d'activité à caractère « vie sociale » durant laquelle nous aborderons des problématiques de société.

Nous profitons également des autres moments de formation pour éveiller un regard critique par exemple sur la manière de prendre sa place dans un groupe et de partager les responsabilités, lors de travaux collectifs.

**Est-ce que les pouvoirs subsidiant les organismes ISP reconnaissent l'importance de l'éducation à la citoyenneté pour l'insertion des personnes ?**

Les pouvoirs subsidiant valorisent l'employabilité avant tout. Ils ne valorisent pas la manière dont la personne va pouvoir prendre sa place dans la société ou la valeur ajoutée qu'elle va y apporter.

Par exemple, un employé de bureau doit être capable de travailler en équipe. Au Piment, nous attachons de l'importance à la collaboration. Mais pour les pouvoirs

subsidiant, peu importe la manière de travailler en équipe, il suffit d'être efficace. Tout comme trouver un emploi suffit pour prendre sa place dans la société.

**Vous êtes venus manifester ce 6 novembre avec votre équipe et des participants à vos formations. Qu'est-ce qui a motivé cette participation ? Comment a-t-elle été préparée ?**

La société va vers un néolibéralisme de plus en plus dur. Les personnes fragiles vont être encore davantage fragilisées, les équipes de notre secteur également.

L'équipe du Piment veut s'engager contre ces mesures. Nous en parlons avec les participants à la cafétéria et pendant les cours. Nous invitons des responsables syndicaux et des membres de collectifs de citoyens à venir expliquer les enjeux de ces mesures.

Nous essayons de faire comprendre aux personnes que les mesures vont avoir une influence réelle sur leur vie. Nous leur avons proposé de participer à la manifestation, avec la FÉBISP, notre fédération.

**Pensez-vous que les personnes qui sont passées par le Piment sont plus à même de prendre une place active de citoyen dans la société ?**

Nous n'avons pas de mesure réelle des résultats de nos actions d'éducation permanente. Les personnes passent généralement dix à douze mois chez nous, puis nous n'avons plus de nouvelles.

Mais nous savons que nos actions ont leurs limites. Nous abordons les bases de l'éducation à la citoyenneté, une ouverture, une prise de conscience.

**Qu'est-ce qui limite vos actions d'éducation citoyenne ?**

Le Piment n'est pas une organisation politique, militante même s'il y a des militants dans l'équipe. Nous sommes un organisme de formation et non de contre-pouvoir. Nous avons une charte qui définit des principes (pas de tabous, par exemple) mais pas des prises de positions politiques.

D'autre part, le public n'est pas toujours réceptif, soit par manque de connaissance (du français par exemple), soit parce qu'il ne vient pas d'un pays démocratique (il n'a pas été habitué à donner son avis). Et pour se mobiliser réellement, les personnes ne doivent pas être accaparées par des urgences vitales (logement, santé...).

**Quels peuvent être les relais pour les personnes qui souhaitent continuer leur engagement citoyen après le Piment ?**

Nous espérons que les organismes de formations dans lesquels les personnes vont se retrouver après le Piment continueront ce travail d'éducation permanente.

Et si les personnes veulent se mobiliser collectivement, elles peuvent le faire avec leur syndicat ou un collectif de citoyens. Nous essayons de faire comprendre à nos participants l'importance de ces organismes. ]



Photo : Le Piment

Photo : Le Piment

## FORMATION AU MÉTIER D'ANIMATEURS EN ARTS DU SPECTACLE EN 1 AN

**Inscriptions à partir du mois de mars !**  
**Formation en une année complète**

**Dates : de septembre 2015 à septembre 2016**  
**Préformation : mai 2015 à juillet 2015 (voir conditions)**  
**Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 17h**

### Objectifs

En une année de formation professionnelle, former des animateurs compétents pour l'animation de groupe, l'animation d'activités d'expression et de création par le théâtre et par la vidéo.

### Public

Toute personne de plus de 18 ans pour qui la motivation s'allie aux aptitudes de base à l'apprentissage du métier d'animateur en arts du spectacle.



### Durée

1325 heures de formation réparties en : 1025 heures de formation plus 300 heures de formation pratique en terrains de stages.

La formation dure un an à temps plein en cours du jour, elle commence fin septembre 2015 pour se terminer début septembre 2016. Pour les personnes qui ne sont pas en possession du Certificat d'Études Secondaires Supérieures, la formation doit être précédée d'une préformation.

## Contenu

### La première partie de l'année

Les stagiaires acquièrent les connaissances de base en animation de groupe, animation théâtrale, animation vidéo et les pratiquent en groupe de formation.

Le stage probatoire (5 semaines) débute l'année par une découverte active des trois domaines d'apprentissage.

Des modules de formation à l'animation de groupe, au théâtre et à la vidéo se succèdent ensuite pour consolider les compétences et se perfectionner.

### La deuxième partie de l'année

Prise progressive d'autonomie et acquisition d'une expérience professionnelle. Elle alterne la formation de terrain et de nouveaux modules d'approfondissement.

### Remarques :

Pour les personnes qui ne sont pas en possession du Certificat d'Études Secondaires Supérieures, la formation doit être précédée d'une préformation spécifique à l'animation. Cette préformation est organisée par l'ASBL PROFORAL, elle dure 7 semaines. Renseignements au CFA.

### Méthodes

Les méthodes de formation proposées sont inspirées des méthodes actives et coopératives d'apprentissage. Elles mettent chaque fois que c'est possible les stagiaires en situation d'approcher les contenus à acquérir par l'expérimentation ou la réalisation de projets.

Un travail collectif d'analyse de l'expérience et de ses résultats avec l'aide des formateurs permet alors au groupe de se constituer les compétences utiles.

### Certification

Le Brevet d'Animateur en Arts du Spectacle atteste l'acquisition des aptitudes professionnelles dont a fait preuve un stagiaire par sa participation active et régulière à la formation et par l'aboutissement concret et satisfaisant des stages et projets.

Le Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BACV), avalisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles, atteste de l'aptitude d'un stagiaire à l'animation de centres de vacances.

### Participation

La formation est gratuite pour les demandeurs d'emploi ne disposant pas du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur.

Pour les autres, une participation aux frais de la formation est demandée.

### Pour s'inscrire il faut :

Participer à une séance d'information et à un entretien de sélection.

Avoir suivi avec succès une préformation pour les personnes ne disposant pas du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur.

Avoir 18 ans au moins.

Renseignements et inscriptions pour une séance d'information : par téléphone au 02 / 511 25 86

## CERTIFICAT DE FORMATION À L'ANIMATION DE GROUPES

**Dates : 10 modules de janvier à octobre 2015**

**Horaire : De 9h à 16h30**

**Formateurs : Rose-Marie Bourgeois, Pierre-Alain Gerbeaux**

**Lieu : La Roseraie - Chaussée d'Alseberg, 1299 - 1180 Bruxelles**

**Dates des modules :**

**Créer le groupe - 9 janvier 2015**

**Mieux se connaître pour mieux animer - 22 et 23 janvier 2015**

**Le jeu, outil d'animation et d'expression - 23 et 24 février 2015**

**Attitudes de l'animateur - 23 et 24 Mars 2015**

**L'autorité : Poser des règles et développer la confiance - 23 et 24 avril 2015**

**Animer une réunion - 21 et 22 mai 2015**

**Communication et gestion de conflits - 11, 12 et 18 juin 2015**

**Vérifier sa boîte à outils d'animation - 10 septembre 2015**

**Préparer son animation - 11 septembre 2015**

**Evaluer les acquis - 08 et 09 octobre 2015**

Pour accompagner un groupe vers l'émergence d'un projet collectif, la maîtrise de compétences techniques liées à la nature du projet (musique, théâtre, vidéo, événements...) ne suffit pas. Les relations humaines peuvent accélérer ou freiner la dynamique d'un groupe en projet. Le choix d'une méthode pédagogique peut aussi avoir un impact important sur la motivation et l'implication des personnes.

Coordonner les ressources individuelles pour arriver à l'aboutissement d'un projet collectif est souvent un véritable défi. Il s'agit pour l'animateur de mettre en œuvre toutes ses aptitudes, tant pédagogiques que relationnelles.

Se former comme animateur nécessite, outre la maîtrise d'un savoir, le souci de développer des attitudes relationnelles et la capacité de choisir des outils pédagogiques adéquats.

Cette formation offre aux participants un espace d'échanges, de réflexion et de formation en s'appuyant sur les succès et les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs groupes.

### Public visé

Ce certificat s'adresse en priorité aux animateurs en fonction dans le secteur socioculturel ainsi qu'aux responsables d'équipe, éducateurs, ... travaillant dans le secteur « Jeunesse ». En fonction des places disponibles, la formation sera ouverte aux enseignants, animateurs d'adultes du non-marchand, formateurs en insertion socioprofessionnelle...

### Méthode

La démarche de formation proposée s'inspire de la pédagogie participative ainsi que des méthodes actives et coopératives d'apprentissage. Elle propose à chacun d'acquérir

les contenus par l'expérimentation d'une activité ludique et dynamique.

Les repères théoriques émergent ensuite dans le travail collectif d'analyse de l'expérience. Divers canaux de communication et d'expression sont proposés : jeux de rôle, peinture, musique, impros, jeux théâtraux...

Le débriefing de ces activités permet de formaliser des éléments cognitifs autour du rôle d'animateur, de la gestion d'un groupe en projet, des résistances, des techniques d'animation de base, de la courbe d'un programme d'animation.

### Coordination pédagogique :

Rose-Marie Bourgeois et Pierre-Alain Gerbeaux.

### En pratique

Le groupe sera limité à 14 personnes.

Conditions indispensables pour l'obtention du certificat :

Participation à l'intégralité de la formation.

Existence d'un terrain d'animation régulier

Implication active dans le processus de formation.

Animation d'une séquence d'animation, synthèse de votre parcours de formation.

En cas d'absences justifiées, délibération et/ou remise d'attestation de suivi des modules.

Conditions d'inscription :

Le prix ne doit pas faire obstacle à votre projet :

en cas de difficultés, contactez-nous, nous chercherons ensemble une solution.

Renseignements et inscriptions : 02 / 511 25 86





# Formations et Animations

## } **Certificat de Formation à l'Animation de Groupes**

Formation en 18 journées. Ce certificat s'adresse en priorité aux animateurs en fonction dans le secteur socioculturel ainsi qu'aux responsables d'équipe, éducateurs, ... travaillant dans le secteur « Jeunesse ».

**Dates : 10 modules de janvier à octobre 2015**

### } **L'Ennéagramme**

Le management est un métier qui consiste à gérer des talents. Comment inviter chacun à travailler en équipe tout en étant au meilleur de lui-même ? L'ennéagramme nous invite à explorer neuf chemins d'évolution du meilleur de soi et de l'autre. Cette démarche donne des clés puissantes pour développer des compétences en gestion d'équipe.

**Dates : les 22, 23 et 29 janvier 2015**

### } **Animateur cinéaste**

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir pour démarrer une activité et motiver un groupe à la création vidéo !

**Dates : les 26 au 30 janvier 2015**

### } **J'suis tout p'tit et je danse**

Nous découvrirons (entre adultes) une série de pistes et d'outils pour faire danser les enfants, dans le

respect du potentiel de chacun.

Nous explorerons différentes techniques de « mise en danse »

**Dates : les 29, 30 janvier et 6 février 2015**

## } **Les devoirs, un jeu d'enfant !**

Ce module vous propose des jeux d'intérieur, d'extérieur ou de plateau pour aider l'enfant à apprendre autrement. Que diriez-vous de jouer aux cartes pour étudier les tables de multiplication ou de jouer au foulard pour travailler l'orthographe ou encore jouer à « Qui est-ce ? » pour réviser la géographie ?

**Dates : les 29, 30 janvier 2015**

## } **Animer un groupe, animer des jeux**

Créer une dynamique de groupe positive. Découvrir et expérimenter différents types de jeux. Réfléchir à leur adaptation des jeux avec son public. Acquérir des techniques de présentation d'une activité. Discerner les différents rôles de l'animateur.

**Dates : les 2, 3 et 5 février 2015**

## } **Fa-Si-La musique !**

Dans ce module, nous vous proposons d'expérimenter vous-mêmes les jeux musicaux avec le corps, l'oreille, la voix ou des instruments, jeux de rythme, jeux d'imitations et d'inventions.

**Dates : les 9, 10, 23 et 24 février 2015**

## } **Reportage et documentaire**

Documentaire, reportage, portrait... autant d'outils utiles à l'animateur cinéaste. Mais qu'est-ce qu'un documentaire ? Quelles différences avec le reportage, comment se prépare-t-il ? Ce module court propose, en deux temps, une approche à la fois théorique et pratique de ce genre cinématographique en pleine mutation.

**Dates : du 16 au 20 février 2015**

## **Pour obtenir plus d'informations ou vous inscrire à l'un de nos modules :**

Vous pouvez nous joindre au 02 / 511 25 86, vous pourrez obtenir notre brochure gratuitement.

## **Visitez notre site Internet !**

Outre la description de notre programme pour la saison 2015, vous pourrez aisément procéder en ligne à votre inscription aux formations de votre choix. Vous y trouverez également le CFAlie au format pdf. Chaque numéro se penche sur un thème spécifique dont les plus récents sont la jeunesse, l'animation, les écoles de devoirs, le théâtre-action, la création collective, la professionnalisation du métier d'animateur, l'animation vidéo...

En visitant notre site, profitez-en pour vous inscrire à notre lettre d'information mensuelle. Courte et directe, celle-ci vous tient au courant des prochaines activités du CFA.

## **Une seule adresse :**

**[www.cfaasbl.be](http://www.cfaasbl.be)**

## **Réduction pour les animateurs socioculturels !**

Les animateurs actifs dans le domaine socioculturel à titre professionnel ou volontaire bénéficient de réductions sur la plupart de nos formations. Profitez-en ! Lorsqu'il y a possibilité de réduction, le prix réduit est précédé d'un \*.

## **Du « sur mesure » !**

Le CFA est à votre écoute. Il sera le partenaire efficace de votre association pour toute une gamme de projets. N'hésitez pas à nous contacter.

## **Ont collaboré à ce numéro :**

Rédaction : Alex Jacques, Frédéric Cogghe, Alice De Visscher et Lamia Kebboul

Photos et illustrations : Thierry Bouüaert et le CFA, la FMJ et le Piment.

Photo de couverture : Manifestation du 6 novembre à Bruxelles

Infographie : Derry

**Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale**

